

TABLE RONDE « LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE »

Entrée dans une nouvelle ère, dans un contexte de forte évolution



Arnaud Gossement

Avocat spécialiste de l'environnement

«Le projet de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte présente dans la diversité de ses quelques 200 articles des avancées notables, notamment dans le domaine de la planification énergie-climat. Cependant, c'est plutôt la loi NOTRe (portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République) qui devrait porter les principales évolutions à même d'éviter la juxtaposition des plans. La Région est pressentie pour devenir chef de file via le SRADDT (schéma régional d'aménagement durable du territoire). Mais la valeur juridique du SRADDT, le caractère opposable de certains de ses éléments, ne sont pas encore stabilisés. La question de la gouvernance reste en discussion.